Union syndicale Solidaires
Snabf Solidaires/ Alter / Snj / Snuccrf / Snupfen / Snui / Supper / Sui / Spasmet / Sud Rural Sud Ptt Sud Vpc Sud Fnac Sud Energie Sud Solidaires industrie / Solidaires douanes / Solidaires justice / Sud Culture Sud Sud Sud Sud Sud Sud Frpa / F.A. Environnement / Sud Minefi Sud Banques Sud Anpe Sud Aérien Sud Michelin Sud Trésor Sud Sud Sud Insee Sud Sud Cdc

Téléphone : 01 58 39 30 20
Télécopie : 01 43 67 62 14
contact@solidaires.org
www.solidaires.org

Le travail du dimanche, ça existe déjà, et c'est très mal payé. Il n'est pas utile de l'étendre.

Ces derniers jours, entre deux décisions fondamentales sur la gestion des matchs de football (!), le gouvernement a occupé la scène médiatique en multipliant les interventions à propos du travail du dimanche.

Chaque ministre y a été de son couplet sur « *les salarié-e-s qui demandent à travailler le dimanche* » !

C'est une honte. Non, les salarié-e-s « *ne veulent pas* » travailler le dimanche, comme ils/elles ne veulent pas travailler la nuit, dehors par tous les temps, exposés à de très fortes chaleurs, dans des conditions dangereuses pour leur santé, etc. **Et pourtant, comme pour le dimanche, des millions de salarié-e-s subissent ces conditions exécrables. Et c'est loin d'être par envie !**

Les ministres font dans la démagogie : « *il faut élargir le travail du dimanche, et il doit être payé double* ».

Arrêtons la démagogie, faisons dans le réalisme, l'urgence : le ministre du travail, Xavier Bertrand ne sait-il pas que dans bien des secteurs le travail du dimanche existe … et que depuis des lustres **les salarié-e-s ne sont pas payé-e-s double, dans beaucoup d'entreprises cela ne donne même pas droit à un centime de plus !**

Monsieur Bertrand, répondez déjà aux légitimes revendications de ces millions de travailleurs/ses !

➡ **Augmentez les salaires de tous !** C'est très possible, dans un système qui en 2 jours trouve des centaines de milliards d'euros pour renflouer banquiers et actionnaires.

➡ **Prenons en compte et compensons les pénibilités particulières !** Le travail du dimanche en fait partie.

Laissons le travail du dimanche là où il est socialement utile : dans la santé, les transports, les activités culturelles et de loisirs, la restauration, etc. Mais la règle doit demeurer le repos dominical car il permet de structurer un minimum de vie sociale.